97B1597

BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS INTERNATIONAL
Société Anonyme au capital de 250.000 Francs
Siège social : 1, avenue Eugène Freyssinet - 78061 SAINT QUENTIN EN YVELINES
407 985 563 RCS VERSAILLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 1998

10505

DEPOT DU
17 SEP. 1998
TRIBUNAL
DE COMMERCE

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,
le mardi trente juin, à neuf heures,

les actionnaires de la société BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS INTERNATIONAL, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée Générale est présidée par Jean-François GUILLEMIN, Président du Conseil d'Administration.

Olivier POUPART-LAFARGE, mandataire de BOUYGUES,
Michel BUXERAUD,

actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes, qu'en qualité de mandataire, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Catherine PERNOT est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2.497 actions de 100 F sur les 2.500 actions de 100 F composant le capital social.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- copie des lettres adressées aux actionnaires le 12 juin 1998,
- la copie de la lettre adressée au Commissaire aux Comptes le 12 Juin 1998,
- la feuille de présence,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 Décembre 1997 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 1997,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions,
- les statuts.

Le Président dépose également sur le bureau tous les documents visés par la loi du 24 Juillet 1966 et le décret du 23 Mars 1967, et déclare que lesdits documents et renseignements visés par la loi et le décret précités ont été adressés ou tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Constatation de la fusion de VILLARY GUERARD VIALA, Commissaire aux Comptes titulaire, avec MAZARS & GUERARD,
- Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des opérations de fusion aux termes desquelles MAZARS & GUERARD se trouve substitué à VILLARY GUERARD VIALA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la société pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.....